

Les conséquences de la disparition au 31 mars 2019 du Conseil régional d'Alsace de l'ordre des médecins

février 4, 2018 Senat_2017_2018

Guy-Dominique Kennel interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les conséquences de la disparition au 31 mars 2019 du conseil régional d'Alsace de l'Ordre des médecins. En effet, au 31 mars 2019, le CROMALSACE sera absorbé par le Conseil régional du Grand Est de l'Ordre des médecins. Si, cette absorption-fusion poursuit la logique de la réforme territoriale portée par la loi NOTRe, il est à craindre que l'Alsace ne soit plus représentée au sein de ce nouveau Conseil Régional car il semblerait que les règles de représentation ne favorisent pas le siège d'un conseiller national alsacien désigné au sein des instances dirigeantes de l'Ordre national des médecins. Ce système porte le risque que le régime local de sécurité sociale ainsi que les spécificités liées aux pratiques médicales ne soient plus représentés ni même relayés au niveau national. Il lui demande de bien vouloir veiller à ce que le régime local Alsace-Moselle ne soit pas effacé.